Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_068-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_068

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_068-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_068

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Dispense de vote à bulletin secret pour la désignation de membres du conseil municipal au sein de diverses instances internes et externes

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-21 ;

Considérant qu'en application de ce dernier, il est procédé, en principe, aux différentes nominations et désignations par vote à scrutin secret ;

Considérant qu'en vertu de ce même article, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour les nominations ou présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que différentes désignations de membres du conseil municipal au sein de diverses instances internes et externes sont à l'ordre du jour de la présente séance :
- Désignation des membres de la commission de délégation de service public (CDSP) de la ville de Vitré ;
- Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la ville de Vitré ;
-Constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID) et désignation de ses membres
- Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition pour la désignation d'un commissaire représentant la ville de Vitré ;
- Désignation d'un représentant pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de Vitré Communauté ;
- Désignation de représentants du Conseil municipal au sein des conseils des écoles publiques primaires vitréennes ;
- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil de vie sociale du Foyer d'hébergement pour adultes handicapés "Les Lilas" ;
- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil de vie sociale de L'institut médico-éducatif l'Étoile ;
- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil de vie sociale du Foyer d'accueil médicalisé Le Vallon ;
- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil de vie sociale de l'association Accueil, Loisirs, Intégration, Soutien et Accompagnement – ALISA ;
- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'établissement de l'EHPAD La Guilmarais ;
- Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Tremplin ;
- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre social "Cœur social de Vitré" ;
- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Mission locale du Pays de Vitré ;
- Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier Simone VEIL de Vitré ;
- Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'Association Nationale des Elus en charge de Sport (ANDES) ;
- Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'association "Sites et Cités remarquables de France - L'Association des Ville et Pays d'art et d'histoire et des Sites patrimoniaux" ;
- Désignation des membres du Conseil municipal au sein de l'association "Les plus beaux détours de France" ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_068-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_068

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

- Fonds d'Intervention de l'Habitat - Désignation des membres de la commission ;
- Désignation des membres du Conseil municipal au sein de l'association "Comité de jumelage de Vitré" ;
- Désignation d'un représentant de la ville de Vitré au sein de l'Office public de la langue bretonne (Ofis publik ar brezhoneg) ;
- Désignation d'un représentant de la ville au sein de l'Institut de la Langue Gallèse (Institut du galo) ;
- Désignation de représentants titulaires et suppléants à la Commission de suivi de site du Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers de Vitré (CVEDM Vitré) ;
- Désignation d'un référent Sécurité routière au sein du Conseil municipal ;
- Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

Il vous est proposé de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour les différentes désignations des membres du conseil municipal au sein des instances internes et externes précisées ci-dessus.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.